

Département de la Seine Maritime
VILLE DE SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Mairie – B.P.13 – 76510 Saint Nicolas d'Aliermont
Tél. : 02 35 85 80 11 – Fax : 02 35 85 60 08 – Mail : accueil@mairie-sna.fr

DECISION DU MAIRE – ART L 2122.22 / 2023-10-23 B

BAIL TERRES AGRICOLES
SCEA DE LA HETRAIE

Le Maire,

- **Vu** l'article L 2122.22 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,
- **Vu** la délibération du Conseil Municipal en date du 5 juin 2020 accordant délégation personnelle au Maire pour régler les affaires énumérées au dit article,
- **Considérant** la nécessité de signer un nouveau bail concernant la parcelle A n° 1094 – partie exploitable, A335 – A336 – A339 – A340 – A341 – A691 pour une superficie totale égale à 8 ha 11 a 62 ca, le précédent bail arrivant à expiration le 28 septembre 2014,

DECIDE

1 – Un bail rural pour la location des parcelles A n° 1094 – partie exploitable, A335P – A336 – A339 – A340 – A341 – A691 sera conclu avec la S.C.E.A. de la Hêtraie, représentée par Monsieur Hervé HEUDE, et Monsieur Stéphane TESSON, exploitants agricoles, dont le siège social est situé 1 Rue des Fossés, 76260 Saint Martin le Gaillard.

2 – Le bail sera conclu pour une durée de neuf ans, à compter du 29 septembre 2023.

3 – La location sera fixée au prix de 101.76 € par hectare (valeur 2023), révisable tous les ans au 1^{er} septembre, payable à terme échu. Un abattement de 50% sera appliqué sur le montant du fermage pour tenir compte de la proximité du voisinage et de l'environnement empêchant une exploitation rationnelle des herbages.

4 – La recette sera imputée sur les crédits budgétaires 2023 (c/752/1/020).

5 – Expédition de la présente décision sera adressée à Monsieur le Sous- Préfet de Dieppe.

Fait à Saint Nicolas d'Aliermont,

Le 23 octobre 2023

Le Maire,

Blandine LEFEBVRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606243-20231023-2023-10-23B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/10/2023

Publication : 30/10/2023

Pour l'autorité compétente par délégation



Publication et transmission
au Représentant de l'Etat -
Acte exécutoire le -
Pour copie conforme le -

Signé le Maire,
Blandine LEFEBVRE



[Handwritten signature]